



République française
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
Forcalquier

COMMUNE de PEIPIN

Séance du jeudi 10 avril 2025

Date de la convocation : 27/03/2025

Membres en exercice :

15

Présents : 11

Votants : 13

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 2

Le dix avril deux mille vingt-cinq à 18h30, le Conseil municipal de la commune de PEIPIN, s'est réuni à la salle du Conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par Frédéric DAUPHIN, Maire dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et R. 2121-7 du CGCT.

Présents : Frédéric DAUPHIN (absent lors du vote), Philippe SANCHEZ-MATEU, Sabine PTASZYNSKI, Philippe BOTALLA, Dorothée DUPONT, Gisèle JOSEPH, Aurélie DURAND, René SAMUEL, Stéphanie MICHOT, Odile MARTIN, Joëlle BLANCHARD

Représenté(s) : Gérard MARTIN représenté par Odile MARTIN, Patricia VILLEMAIN représentée par René SAMUEL, Farid RAHMOUN représenté par Joëlle BLANCHARD

Absent(s) : Marylise BERG-NICOLAS

Secrétaire de séance : Aurélie DURAND

DE_2025_020 - Objet : Compte administratif 2024 - Budget Principal

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Sabine PTASZYNSKI, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur Frédéric DAUPHIN, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :





République française
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
Forcalquier

COMMUNE de PEIPIN

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	107 631,49	0,00	42 446,94	0,00	150 078,43
Opérations exercice	1 345 568,03	1 607 130,26	440 048,61	342 873,59	1 785 616,64	1 950 003,85
Total	1 345 568,03	1 714 761,75	440 048,61	385 320,53	1 785 616,64	2 100 082,28
Résultat de clôture		369 193,72	54 728,08			314 465,64
Restes à réaliser	0,00	0,00	95 727,00	58 765,00	95 727,00	58 765,00
Total cumulé	0,00	369 193,72	150 455,08	58 765,00	95 727,00	373 230,64
Résultat définitif		369 193,72	91 690,08			277 503,64

2. Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveaux, aux résultats d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le Maire quitte la salle.

Après en avoir délibéré, à 12 voix pour et 2 abstentions (Mme BLANCHARD Joëlle et M. RAHMOUN Farid), le Conseil municipal présidé par Madame Sabine PTASZYNSKI, Adjointe en charge des Finances :

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2024 et ses résultats.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 31 Rue Jean-François Leca 13002 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site <http://www.telerecours.fr/>) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

À Peipin, le 10/04/2025



Frédéric DAUPHIN

Aurélie DURAND

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 28/04/2025
et publié ou notifié
le 2/05/2025